



OCTOBRE
2023

La politique nationale de DDR des ex-combattants de Boko Haram à l'Extrême- Nord du Cameroun



Centre Afrique
subsaharienne

Enjeux, défis et limites

Moussa BOBBO

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 novembre 2022. Elle n'est soumise à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Observatoire de l'Afrique centrale et australe en partenariat avec l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA-Nairobi).

Note réalisée par l'Ifri au profit de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des Armées.



Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 979-10-373-0771-2

© Tous droits réservés, Ifri, 2023

Couverture : © photographe du secteur 1 de la FMM en 2021 à Mora.

Comment citer cette publication :

Moussa Bobbo, « La politique nationale de DDR des ex-combattants de Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun. Enjeux, défis et limites », *Notes de l'Ifri*, Ifri, octobre 2023.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Auteur

Moussa Bobbo est historien, spécialiste des questions de sécurité, défense et stratégie. Il travaille sur l'extrémisme violent et les nouvelles menaces dans le bassin du lac Tchad. Moussa Bobbo a soutenu une thèse de doctorat sur une étude comparative des approches de lutte contre la criminalité transfrontalière au Nord-Cameroun et au nord-est du Nigeria.

Résumé

Surprises et harcelées par les exactions de Boko Haram à partir de la mi-2013, les autorités camerounaises ont répondu d'abord par des réponses militaires et judiciaires fortes qui ont permis de circonscrire la menace et de reprendre le contrôle de la situation. Après l'escalade de la violence, qui a atteint son point culminant autour de 2015 avec des milliers de morts, les autorités, critiquées pour leur approche purement militaire de la gestion de cette crise, ont rejoint le concert des pays du bassin du lac Tchad en mettant en place une politique de prise en charge des ex-combattants de Boko Haram qui ont fait défection.

Définie dans une stratégie régionale à l'échelle du bassin du lac Tchad, cette prise en charge s'effectue à travers un Programme national de Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), créé en 2018 et appliqué à l'échelle de la province de l'Extrême-Nord du Cameroun. Malheureusement, faute de volonté politique et de financement, la mise en œuvre de ce programme est extrêmement déficiente, à tel point que le sort des ex-combattants de Boko Haram au Cameroun reste flou et indécis malgré la politique de réintégration affichée.

Abstract

Surprised and harassed by Boko Haram's atrocities from mid-2013, the Cameroonian authorities initially responded with strong military and judicial responses that helped to contain the threat and regain control of the situation. After the escalation of violence, which reached its peak around 2015 with thousands of deaths, the authorities, criticized for their purely military approach to managing this crisis, joined the chorus of countries in the Lake Chad basin by putting in place a policy of taking care of ex-Boko Haram fighters who had defected.

Defined in a regional strategy for the Lake Chad Basin, this care is provided through a national Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) program created in 2018 and applied across the Far North province. Unfortunately, due to a lack of political will and funding, the implementation of this program is extremely deficient, to such an extent that the fate of Boko Haram ex-combatants in Cameroon remains unclear and undecided despite the stated reintegration policy.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| GENÈSE ET ORGANISATION DE LA POLITIQUE DE PRISE EN CHARGE DES EX-COMBATTANTS | 8 |
| Genèse de cette politique | 8 |
| Missions et organisation du Comité national de Désarmement, démobilisation et réintégration (CNDDR) | 13 |
| Bilan quantitatif | 16 |
| LACUNES ET LIMITES DE CETTE POLITIQUE | 18 |
| Les lacunes du programme de DDR | 18 |
| Les limites financières et humaines et leurs effets néfastes | 22 |
| CONCLUSION | 25 |

Introduction

Mouvement socioreligieux né en 2002 au Nigeria, dans l'État de Borno, qui fera dissidence avec sa matrice, mouvance wahhabite Izala¹, Boko Haram² est entré dans la clandestinité et la violence à partir de 2009. Le conflit entre Boko Haram et le gouvernement du Nigeria a atteint le Cameroun à travers la région de l'Extrême-Nord à partir de 2013³. Cette contagion était inévitable à cause de la proximité géographique, économique, culturelle et religieuse de cette région du Cameroun avec le nord-est du Nigeria (État de Borno), épice de la menace Boko Haram. L'expansion géographique de Boko Haram a conduit à l'enrôlement de milliers de Camerounais de la région de l'Extrême-Nord au sein de ce mouvement, en plus de ceux qui avaient déjà été recrutés dans les écoles religieuses du nord-est du Nigeria. Outre le fait que les communautés de l'Extrême-Nord partagent avec les populations du nord-est du Nigeria des traits culturels (la langue, la religion) et des activités économiques, l'Extrême-Nord est l'une des régions les plus pauvres du Cameroun, celle où le taux de scolarisation est le plus faible (20,53 %⁴) et le taux de fécondité le plus élevé (5,9 enfants par femme⁵). La combinaison d'une faible intégration nationale de l'Extrême-Nord à la négligence historique des zones frontières par l'État a fait de cette région un espace très perméable aux activités criminelles. Ainsi, Boko Haram a su exploiter ces vulnérabilités pour faire de l'Extrême-Nord une base logistique, une zone de repli, un vivier de recrutements et un grenier de ravitaillement⁶. Les premières actions offensives du mouvement dans l'Extrême-Nord ont débuté en 2013 et ont conduit à une phase d'expansion du mouvement en territoire camerounais (mai 2013 à juin 2015). Pendant cette période, qui fut la plus offensive au Cameroun, le mouvement a attaqué les positions des forces camerounaises et les localités stratégiques par où transitait sa logistique⁷. Pour faire face à cette menace grandissante sur son territoire,

1. IZALA : *Jama'at Izalat al-Bida wa Iqamat al-Sunna* (Société pour l'éradication des innovations maléfiques et le rétablissement de l'orthodoxie).

2. Boko Haram, ou Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (Congrégation des compagnons du prophète pour la prédication et le jihad).

3. M.-A. Pérouse de Montclos (dir.), *Boko Haram: Islamism, Politics, Security and the State in Nigeria*, Leiden, African Studies Centre, West African Politics and Society Series, 2014.

4. « Analyse thématique-Résumé scolarisation-alphabétisation-instruction », Bureau central des recensements et des études de population, 2005, disponible sur : bucrep.cm.

5. « Profil analytique complet : Extrême-Nord », Ministère de la Santé publique, 2016, disponible sur : onsp.minsante.cm.

6. M. Bobbo, « Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun : l'arbre qui cache la forêt », *Notes de l'Ifri*, juin 2022.

7. Cette période a été caractérisée par des attaques particulièrement audacieuses : enlèvement de la famille Moulin Fournier à Waza le 19 février 2013 et kidnapping de prêtres catholiques les 14 novembre 2013 et 5 avril 2014. Par ailleurs, les attaques simultanées du 27 juillet 2014 à Kolofata et à Dabanga ont constitué

le Cameroun a déclaré officiellement la guerre à Boko Haram en mai 2014 avec la mise en place des opérations Alpha du Bataillon d'intervention rapide (BIR) et Émergence 4 qui impliquait les autres composantes des forces de défense et de sécurité. Le déploiement opérationnel de ces forces a permis de contenir la menace⁸.

L'escalade de la violence dans le cadre de ce conflit a abouti à des violations, parfois graves, des droits de l'homme aussi bien du côté des forces de sécurité et de défense que du côté des insurgés⁹. Des organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme ont mis en exergue ce problème et critiqué l'approche purement répressive des autorités camerounaises. C'est dans ce contexte que le gouvernement camerounais, soucieux de soigner son image sur la scène internationale, a entrepris en 2018 d'encourager les jeunes de la région ayant rallié les rangs de Boko Haram à déposer les armes. En échange, il leur garantit une amnistie sans procès et un retour à la vie civile après leur prise en charge par le programme national de Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants (DDR).

Cette note porte sur la politique camerounaise de prise en charge des « associés au mouvement Boko Haram » dans la région de l'Extrême-Nord en vue de faciliter leur retour à la vie civile. Elle analyse la genèse de cette politique, son cadre conceptuel, sa mise en œuvre ainsi que ses défis et ses limites. Elle est fondée sur une recherche de terrain menée depuis quatre années dans l'Extrême-Nord dans le cadre de la préparation d'un doctorat et à partir de sources militaires, policières et des témoignages des responsables du centre régional du Comité national de Désarmement, démobilisation et réintégration (CNDDR) de l'Extrême-Nord, des anciens combattants de Boko Haram et des populations locales.

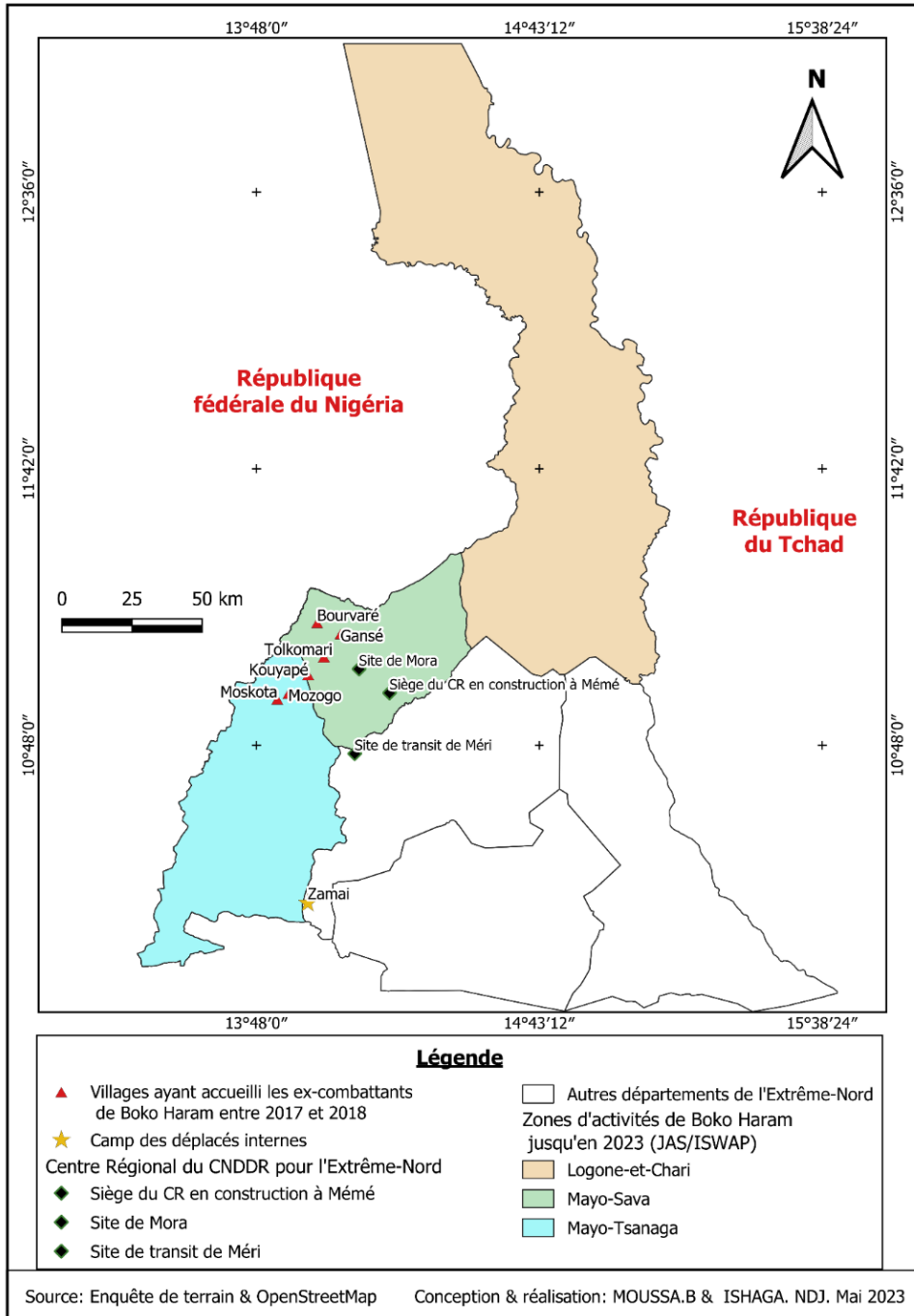
Dans la mesure où la plupart des études concernent le programme de DDR au Nigeria, cette note vient combler un manque d'informations sur la gestion camerounaise du conflit et compléter les travaux sur les différents programmes de DDR destinés aux ex-combattants de Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad.

un tournant stratégique décisif. En une matinée, des combattants de Boko Haram ont fait deux incursions simultanées et spectaculaires sur le territoire national en visant, à Kolofata, le vice-Premier ministre Amadou Ali – ce dernier étant annoncé dans son village pour les festivités du Ramadan. Plusieurs proches de cette haute personnalité ont été tués et certains, comme son épouse et le sultan-maire de cette commune, ont été enlevés.

8. « Boko Haram sur la défensive ? », International Crisis Group, *Briefing*, 4 mai 2016.

9. « Cameroun : droits de l'Homme bafoués », BBC Afrique, 14 juillet 2016 ; « Au Cameroun, des militaires meurtriers de deux femmes et leurs enfants condamnés à la prison », *Le Monde*, 22 septembre 2020.

Carte 1 : Répartition du CNDDR dans les départements camerounais



Source : Enquête de terrain & OpenStreetMap. Conception et réalisation : Moussa B. & Ishaga, mai 2023.

Genèse et organisation de la politique de prise en charge des ex-combattants

Loin d'être une initiative gouvernementale, la politique camerounaise de désarmement et démobilisation des ex-combattants de Boko Haram a été imposée par le terrain et des organisations africaines multilatérales, par le bas et par le haut. Elle concerne les deux conflits localisés en cours au Cameroun (le conflit de Boko Haram et celui des Ambazoniens¹⁰) et elle est donc mise en œuvre dans le périmètre géographique de ces conflits à partir de Yaoundé où siège le CNDDR. Pour le conflit de Boko Haram, cette politique est appliquée dans la région de l'Extrême-Nord où doivent être réinsérés les ex-combattants camerounais de ce groupe terroriste.

Genèse de cette politique

La genèse du concept Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants à l'Extrême-Nord du Cameroun remonte à 2017, année durant laquelle ont eu lieu les premières redditions des combattants de Boko Haram. Très rapidement après ces défections initiales, ce concept a été mis à l'agenda officiel de la gestion de ce conflit par la stratégie régionale de l'Union africaine (UA) pour la stabilisation du bassin du lac Tchad formulée en 2018¹¹. Cette stratégie a été précédée par des études sur les racines de l'extrémisme violent dans cette région qui ont établi un rapport étroit avec la pauvreté et les difficiles conditions socio-économiques des populations¹², notamment de la jeunesse.

10. Sur le conflit des Ambazoniens, lire C. Petrih, « Le conflit anglophone au Cameroun. Un dialogue sans partenaires », *Notes de l'Ifri*, octobre 2019.

11. Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones affectées par Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad, Commission du bassin du Lac Tchad, Commission de l'Union africaine, août 2018.

12. S. Issa, *Boko Haram : les mots d'une crise*, Yaoundé, L'Harmattan, 2020.

Image 1 : Le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord accompagné du préfet du Département du Mayo-Sava, du sous-préfet de Mora et des autorités sécuritaires lors de l'accueil et de la présentation des premiers ex-combattants de Boko Haram ayant déposé les armes en 2017



Source : Photo prise par un photographe du secteur 1 de la FMM en 2017 à Mora.

Couche sociale vulnérable dans une région historiquement criminogène et écologiquement fragile¹³ avec un taux de pauvreté au-dessus de la moyenne nationale (40 % alors que ce taux est de 70 % à l'Extrême-Nord¹⁴), les jeunes de cette partie du pays ont rejoint rapidement les rangs du mouvement en masse, attirés par les promesses de Boko Haram (octroi d'une moto, rémunération salariale mensuelle d'environ 200 000 francs-CFA, facilitation d'acquisition des papiers pour émigrer, accès aux femmes, etc.¹⁵). À la fin du mois de juin 2019, le nombre de ces jeunes Camerounais dans les rangs de ce mouvement était estimé à environ 10 000 personnes par les services de renseignement de l'armée camerounaise¹⁶. Ces chiffres révélaient alors la profondeur du mal-être et de la frustration des jeunes dans cette partie du Cameroun.

Après s'être initialement laissée prendre par surprise, l'armée camerounaise a mis en place un important dispositif d'environ 8 000 hommes dans l'Extrême-Nord et s'est coordonnée avec les armées voisines (et en particulier avec l'armée nigériane) à travers la Force

13. La région de l'Extrême-Nord est régulièrement exposée aux risques naturels, notamment les inondations, la dégradation du sol, etc. et est historiquement soumise à plusieurs formes de criminalité, notamment les coupeurs de route, les voleurs de bétail, les preneurs d'otages et divers autres trafiquants des produits illicites. Voir « Les visages de la résilience : faire la différence dans les régions les plus fragiles du Cameroun », Banque mondiale, 23 janvier 2020.

14. « Cameroun : créer des opportunités de croissance inclusive et de réduction de pauvreté », Banque mondiale, non daté.

15. Entretien avec un officier de renseignement de l'armée camerounaise, le 10 avril 2021 à Kolofata.

16. Entretien avec un officier de renseignement de l'armée camerounaise, le 10 mars 2020 à Maroua.

multinationale mixte (FMM) créée en 2014 dans le cadre de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT). Les opérations de l'armée camerounaise ont eu un impact significatif sur les combattants de Boko Haram et ont provoqué notamment de nombreuses défections. Ces défections sont dues aux conditions de combat difficiles dans la brousse (pénurie de nourriture et de munitions¹⁷), aux promesses creuses du leadership de Boko Haram et aux échecs militaires du mouvement¹⁸. La combinaison de ces difficultés a provoqué une première vague de désertions à la moitié de l'année 2017 qui a été suivie par une seconde vague en 2021 après la mort de Abubakar Shekau, le dirigeant de l'aile *Jama'atu Ahlis-Sunna* (JAS) en conflit avec l'aile de Al Barnaoui (Islamic State West Africa Province, ISWAP)¹⁹. En effet, privé de leur leader, certains combattants de l'aile *Jama'atu Ahlis-Sunna* (JAS) ont renoncé à la guerre en raison de la rivalité avec l'aile de Al Barnaoui et de sa stratégie très différente de celle de Shekau²⁰. Après la mort de ce dernier, son rival a appelé les combattants à abandonner le banditisme et l'attaque des civils et il a prévenu que ceux qui désobéiraient risquaient d'être éliminés²¹.

Image 2 : Quelques ex-combattants de Boko Haram ayant déposé les armes lors de leur accueil en 2021 à Mora



Source : photo prise par un photographe du secteur 1 de la FMM en 2021 à Mora.

La première vague de retour en 2017 à Mora concernait des hommes, femmes et enfants qui ont déclaré avoir renoncé aux activités du terrorisme²². De mi-2017 à mi-2018, on aurait enregistré environ 1 500 cas

17. Entretien un officier de l'armée camerounaise, le 12 mars 2020 à Kolofata.

18. Entretien avec un ex-combattant de Boko Haram, le 20 mars 2020 à Mora.

19. Sur la scission de Boko Haram, lire « Facing the Challenge of the Islamic State in West Africa Province », International Crisis Group, 16 mai 2019.

20. M. I. E. Mahamadou Amadou et V. Foucher, « Boko Haram in the Lake Chad Basin: The Bakura Faction and its Resistance to the Rationalisation of Jihad », *Megatrends Afrika*, Policy Brief, 8 décembre 2022.

21. Entretien avec un officier de renseignement de l'armée camerounaise, le 25 mars 2023 à Mora.

22. Entretien avec Aziz Salatou, journaliste, le 15 juin 2019 à Maroua.

de retour d'hommes, de femmes et d'enfants dans les villages de Mozogo, Moskota, Bouvaré, Kouyapé, Gancé, Tolokomari, etc. dans les départements du Mayo-Sava et Mayo-Tsanaga, dont le rôle au sein de Boko Haram ou ISWAP était difficile à clarifier²³. Face à cette vague inattendue de défections et de retours directs dans les communautés, les autorités camerounaises ont été prises de court et le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord, Midjiyawa Bakary, a improvisé un mécanisme de retour. Il a pris en 2017 l'initiative d'accompagner le retour de ces ex-combattants dans leurs communautés par un serment religieux : il leur a fait jurer sur le Coran qu'ils ne reprendraient plus jamais les activités liées au terrorisme en présence des membres de leurs communautés respectives et des autorités traditionnelles et religieuses²⁴. Ce faisant, il s'inspirait de la *Hunguiya* qui est une pratique originaire du nord-est du Nigeria. Cette pratique provient de la communauté peule et a été mise en place pour la première fois au Nigeria, notamment dans les États de Yola et de Taraba durant les années 2004-2006 quand la criminalité des coupeurs de route et de voleurs de bétail avait atteint son paroxysme. Elle a été dupliquée par des lamidats du Nord-Cameroun²⁵ durant la même période pour répondre à l'explosion du banditisme rural.²⁶ La *Hunguiya* est une sorte de cérémonie expiatoire qui allie à la fois des références à la religion islamique et à la tradition peule (le *pulaaku*) et durant laquelle des anciens délinquants font leur *mea culpa* et jurent sur le Coran d'abandonner leur passé criminel. En organisant des fora solennels au nom du *pulaaku*, cette initiative peut « provoquer des catharsis capables de ramener les déviants dans le droit chemin²⁷ ». Elle aurait permis des défections massives des jeunes bandits qui étaient restés dans la brousse et hésitaient à se rendre, craignant la répression judiciaire et la stigmatisation de leurs communautés d'origine. L'initiative du gouverneur de la région de l'Extrême-Nord a constitué en 2017 les prémices d'une prise en charge des ex-combattants de Boko Haram.

En août 2018, cette prise en charge a été mise officiellement à l'agenda des réflexions stratégiques sur le conflit de Boko Haram. Le Conseil des ministres de la CBLT adopta cette année-là la Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram²⁸. Cette stratégie a été approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) et elle a donc

23. Entretien avec Aziz Salatou, journaliste, le 10 janvier 2022 à Maroua.

24. Entretien avec le chef de division des affaires juridiques de la région de l'Extrême-Nord, le 20 février 2021 à Maroua. Lire « Le Cameroun veut « déradicaliser » les anciens combattants de Boko Haram », *La Croix*, 3 novembre 2017.

25. Les lamidats sont des chefferies traditionnelles peules.

26. F. Dada Petel et T. Vircoulon, « Les Peuls Mbororo du Nord-Cameroun. Insécurité d'une société pastorale et limites d'une réponse sécuritaire hybride », *Notes de l'Ifri*, octobre 2021.

27. C. Seignobos, « Le *pulaaku*, ultime recours contre les coupeurs de route. Province du Nord au Cameroun », *Afrique contemporaine*, n° 240, 2011, p. 11-23.

28. *Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones affectées par Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad*, Commission du bassin du Lac Tchad, Commission de l'Union africaine, *op. cit.*

été co-produite par la CBLT et l'UA. Fruit de larges consultations entre les experts de la CBLT, de la Commission de l'Union africaine, des agences des Nations unies (Programme des Nations unies pour le développement, PNUD) et d'autres parties prenantes, la stratégie régionale de stabilisation et de redressement du bassin du lac Tchad a abouti à la conclusion selon laquelle la situation socio-économique précaire des populations de cette région constitue la principale cause de l'extrémisme violent et de la conflictualité. Par conséquent, la stratégie développe une approche régionale globale pour traiter les causes profondes du sous-développement et les racines de l'extrémisme violent qui combine réponse militaire, efforts de développement et application d'une justice équitable et respectueuse des droits de l'homme. La stratégie est mise en œuvre dans huit territoires ciblés des quatre États membres, dont la région de l'Extrême-Nord au Cameroun. Elle définit neuf piliers d'intervention, parmi lesquels « le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration des personnes associées à Boko Haram²⁹ » (pilier n° 3). Dans ce document stratégique, cette intervention est constituée de quatre phases :

- ▀ le profilage ;
- ▀ les poursuites pénales ;
- ▀ la réhabilitation ;
- ▀ la réintégration.

Selon la stratégie, les « personnes associées à Boko Haram » doivent être « filtrées », peuvent être poursuivies par la justice pour leurs crimes et peuvent bénéficier d'une réhabilitation conçue en deux étapes. La première étape concerne le soutien psychosocial, la santé, la nutrition et la seconde étape concerne la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus. La réintégration est définie comme un soutien aux communautés d'accueil afin de faciliter la réinsertion des combattants repentis et éviter leur stigmatisation. Si l'estimation financière de cette intervention n'est guère réaliste (360 millions de dollars), sa structuration en quatre phases est logique et correspond aux normes internationales pour les programmes de DDR. De ce fait, les quatre États concernés ont été encouragés à intégrer le concept de DDR dans leurs stratégies nationales de lutte contre le terrorisme. Si le Cameroun était quelque peu en retard par rapport au Niger sur ce point³⁰, la pression des organisations non gouvernementales et de la société civile l'ont incité à suivre l'exemple de ce pays³¹. Ainsi, l'idée de la prise en

29. *Ibid.* p 65.

30. Dès 2016, les autorités nigériennes ont proposé aux combattants de Boko Haram de se rendre en échange d'une amnistie. Elles ont ensuite mis en place le Programme national de prise en charge de la reddition des éléments de Boko Haram. Lire *Le Niger offre aux ex-combattants une deuxième chance*, Africa Defence Forum, 11 mai 2018 ; *Réussir Goudoumaria : les ex-associés de Boko Haram se réintègrent-ils ?*, Institute for Security Studies, 8 décembre 2021.

31. Entretien avec un membre de la société civile, le 10 mai 2020 à Maroua.

charge et de la réintégration des ex-combattants de Boko Haram a été adoptée dans la gestion de la crise pour un retour à la paix.

Missions et organisation du Comité national de Désarmement, démobilisation et réintégration (CNDDR)

Créé par décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 et placé sous l'autorité du Premier ministre, le CNDDR siège à Yaoundé et a pour mission « d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants de Boko Haram et des groupes armés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest disposés à déposer les armes pour retourner à la vie civile³² ». Les trois phases de cette mission se décomposent de la manière suivante :

- pour le désarmement, le CNDDR a pour vocation d'accueillir et de désarmer les ex-combattants, de collecter, de répertorier et de stocker les armes et munitions remises volontairement par les ex-combattants, de prendre toutes les dispositions appropriées pour la destruction des dites armes, munitions et explosifs, en liaison avec les administrations compétentes³³ ;
- pour la démobilisation, le comité doit établir des sites de cantonnement pour les ex-combattants et en assurer la gestion en leur apportant une assistance multidimensionnelle dans le cadre de leur préparation à un retour à la vie civile³⁴ ;
- pour la réintégration, le comité doit prendre les dispositions nécessaires à la déradicalisation des ex-combattants, mener des actions de sensibilisation et apporter une assistance multidimensionnelle aux communautés d'origine aux fins de faciliter la réintégration des démobilisés, d'aider à leur réinsertion dans la vie civile, notamment par l'organisation, la formation, la mise à disposition d'outils ou moyens de production et l'assistance à la création d'activités génératrices de revenus³⁵.

32. Article 2, alinéa 1 du décret N° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du CNDDR. Voir aussi « Cameroun : Biya lance un programme de désarmement dans les zones en conflit », *La Tribune Afrique*, 3 décembre 2018.

33. Article 2, alinéa 1 du décret N° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du CNDDR.

34. *Ibid.*

35. *Ibid.*

Organisation du CNDDR

Le CNDDR comprend plusieurs organes :

Le Conseil de direction, présidé par le Premier ministre. Il définit les orientations stratégiques et assure le suivi et l'évaluation. Il regroupe une quinzaine de membres dont plusieurs ministres techniques et acteurs sectoriels³⁶. **La Coordination nationale** placée sous l'autorité d'un Coordonnateur national (actuellement Fai Yengo Francis), assisté d'un adjoint, nommés par décret du président de la République. La coordination est chargée de la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et réintégration des ex-combattants. **Les Centres régionaux du DDR** placés sous la responsabilité d'un Chef de centre nommé par arrêté du Premier ministre. Ces centres sont chargés de l'exécution au niveau local des missions du Comité. Le centre régional pour l'Extrême-Nord, créé en février 2019, a pour siège Mora dans le département du Mayo Sava et est dirigé par Oumar Bichair. Il est composé de toutes les délégations et représentations régionales des ministères et autres institutions membres du conseil de direction du CNDDR auxquelles s'ajoutent les autorités de la FFM dont le Secteur 1 à Mora a accueilli les premières redditions en 2017 et qui continuent d'en accueillir d'autres. Les représentations des agences des Nations unies (Organisation internationale pour les migrations [OIM], PNUD, Fonds des Nations unies pour l'enfance [UNICEF], Fonds des Nations unies pour la population [UNFPA]) et des organisations de la société civile d'aide aux victimes (ALDEPA³⁷ et ROSCER³⁸) participent aussi aux réunions du CNDDR.

36. Ces membres sont : le Ministre en charge de l'administration territoriale ; le Ministre en charge des relations extérieures ; le Ministre en charge de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire ; le Ministre en charge des finances ; le Ministre en charge de la jeunesse ; le Ministre en charge des enseignements secondaires ; le Ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle ; le Ministre en charge de l'agriculture ; le Ministre en charge de l'élevage et de la pêche ; le Ministre en charge de la Défense ; le Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense chargé de la Gendarmerie nationale ; le Délégué général à la Sécurité nationale ; le Directeur général de la recherche extérieure ; le Président de la Commission nationale du bilinguisme et du multiculturalisme ; les chefs de centres régionaux. Article 4, alinéa 2 du décret N° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du CNDDR.

37. Action locale pour un développement participatif et autogéré (ALDEPA) est une organisation non gouvernementale locale dont les objectifs sont tournés vers le soutien aux enfants, aux femmes et aux filles. En vertu de ces objectifs, ALDEPA accompagne le centre régional du CNDDR pour l'Extrême-Nord dans la prise en charge des femmes et enfants qui ont été en contact avec Boko Haram et qui sont retournés dans des communautés ou qui sont au camp des déplacés internes de Zamaï. Entretien avec un responsable d'ALDEPA, le 17 mai 2023 à Maroua. Plus d'info sur : www.aldepa-cameroun.org.

38. Réseau des organisations de la société civile de l'Extrême-Nord pour la réintégration (ROSCER) est une coalition de 13 organisations de la société civile exerçant dans la région de l'Extrême-Nord administré le Pr. Gwoda Adder Abel, enseignant de philosophie politique à l'université de Maroua. Le ROSCER s'est donné comme missions de sensibiliser les communautés hôtes et aussi d'accompagner ces communautés dans la prise en charge psychosociale des victimes et des ex-associés de Boko Haram à travers l'appui à l'insertion socio-économique et à l'accès à la citoyenneté. Entretien avec la chargée de programme CNDDR de l'Organisation internationale pour les migrations, Donayam Dujok, le 12 mai 2023 à Maroua.

Fonctionnement

Le centre régional de l'Extrême-Nord est doté de deux sites fonctionnels :

- le **site de Mora** ouvert en 2018 et localisé dans le camp militaire du Secteur 1 de la FMM dans le département du Mayo-Sava ;
- le **site de Méri** ouvert en 2020 et basé dans la prison principale de cet arrondissement situé dans le département du Diamaré.

Image 3 : Tentes installées au sein du centre de transit de Méri pour accueillir le surplus des ex-associés de Boko Haram



Source : journaliste local, photo du 20 septembre 2022 à Méri.

Ce dernier site est considéré comme un site de transit et d'accueil pour l'essentiel des ex-combattants et ex-associés à Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord en attendant la construction du siège du centre régional à Mémé situé à environ 16 kilomètres de Mora dont la pose de la première pierre a été effectuée en novembre 2021³⁹. Fonctionnant avec un budget limité, le centre régional de l'Extrême-Nord n'offre qu'une gamme réduite d'activités aux anciens combattants de Boko Haram (maçonnerie, agriculture, mécanique, etc.). Parce que limitées, les ressources financières dudit site sont globalement affectées à l'alimentation de ses pensionnaires, qui d'ailleurs, n'arrivent pas à manger à leur faim⁴⁰.

Pour son financement, le CNDDR peut recevoir des subventions de l'État, des dons et legs, des contributions des partenaires techniques nationaux et internationaux, et toutes autres ressources qui pourraient lui

39. « Extrême-Nord : le chantier de construction du centre DDR lancé », *La Tribune Afrique*, 23 novembre 2021.

40. Entretien avec un officier de l'armée camerounaise, le 10 mai 2023 à Maroua.

être affectées conformément à la législation en vigueur⁴¹. En outre, l'article 9 de ce décret prévoit que le comité coopère, selon les besoins, avec les administrations compétentes, les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires nationaux et internationaux, notamment les Nations unies. Jusqu'à présent, les partenaires étrangers ont concentré leur aide sur les communautés d'accueil (sensibilisation au retour des personnes « associées à Boko Haram », prévention de la radicalisation chez les jeunes, etc.⁴²) mais ne financent pas le programme DDR qui repose uniquement sur un financement budgétaire national.

Bilan quantitatif

De 2018 à 2023, le centre régional du CNDDR de l'Extrême-Nord a accueilli 2 576 ex-combattants selon les données avancées par Fai Yengo Francis, coordonnateur national du CNDDR lors d'un point de presse le 30 mars 2023⁴³. Tous ces ex-combattants sont dans les sites de Mora et de Méri du centre régional du CNDDR et aucune réintégration dans la vie civile n'a eu lieu jusqu'à ce jour car l'infrastructure pour la phase de réhabilitation n'est pas encore construite. En effet, selon Oumar Bichaïr, responsable du centre régional de l'Extrême-Nord, « c'est le centre qui sera construit à Mémé qui va pouvoir donner la chance à ceux qui seront là encore pour leur réintégration véritable. C'est là-bas qu'on va construire un centre avec tous les ateliers, dortoirs aménagés et blocs administratifs. Donc c'est tout un centre de formation. Mais leur réintégration c'est au bout de cette réhabilitation qui ne se passe pas au centre, mais dans les communautés de leur choix.⁴⁴ »

À côté de ces sites, le camp des déplacés internes de Zamaï dans le département du Mayo-Tsanaga qui accueille aujourd'hui environ 5 000 personnes (déplacés internes et « ex-otages » de Boko Haram). Il a été officiellement ouvert en 2015, mais a accueilli la première vague de déplacés internes dès la fin d'année 2014⁴⁵.

Outre les personnes prises en charge dans les deux centres et le camp, environ 750 ex-combattants ont rejoint la vie civile sans passer par le programme de DDR (retour spontané et direct) tandis que 72 se sont évadés en raison des mauvaises conditions de vie. Généralement, ces ex-combattants choisissent de rejoindre des milieux d'accueil ruraux ou urbains, loin de leurs communautés d'origine, de peur d'être stigmatisés,

41. Article 8 du décret N° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du CNDDR.

42. Entretien avec la chargée de programme CNDDR de l'Organisation internationale pour les migrations, Donayam Dujok, le 12 mai 2023 à Maroua. Voir : <https://cameroon.unfpa.org> (PDF).

43. « CNDDR : déjà 3280 ex-combattants démobilisés depuis 2018 », *ActuCameroon*, 30 mars 2023.

44. « Les confidences de Oumar Bichaïr, chef de centre régional du comité national de désarmement, démobilisation et de réintégration de l'extrême-nord », *Fadjiri Magazine*, octobre 2021, disponible sur : <https://fadjiri.grelevel.fr>.

45. « Gestion des réfugiés à l'Extrême-Nord : le HCR sur le terrain », *Cameroun Tribune*, 13 septembre 2021.

rejetés ou même dénoncés aux forces de sécurité et de défense⁴⁶. Ils s'emploient dans l'économie informelle (agriculture, blanchisserie, cordonnerie, mécanique, etc.).

46. Entretien avec un officier de renseignement de l'armée camerounaise, le 25 mars 2023 à Mora.

Lacunes et limites de cette politique

Le programme de DDR est caractérisé par de graves lacunes et un manque de financement.

Les lacunes du programme de DDR

Dans sa mise en œuvre sur le terrain, le programme de DDR s'éloigne considérablement du schéma de la stratégie régionale et des objectifs définis dans le décret présidentiel de 2018. Le triage et le profilage sont inexistants et les poursuites pénales semblent complètement exclues. Les ex-combattants de Boko Haram bénéficient d'une amnistie *de facto* extrêmement paradoxale : elle contredit le droit camerounais et constitue un déni de justice mais elle ne leur rend pas leur liberté pour autant.

Triage basique et absence de profilage

Selon la stratégie régionale de stabilisation du bassin du lac Tchad, le « triage fait référence au processus initial de détermination du profil principal d'une personne en garde à vue ou sous la responsabilité des autorités, afin de recommander un traitement particulier. Ceci comprend une enquête ou des poursuites supplémentaires ; ou la participation directe à un programme de réhabilitation et/ou de réinsertion. Les critères à appliquer pendant le processus de triage, y compris les critères de sélection, doivent être conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux autres régimes applicables, tels que le droit international humanitaire et le cadre international de lutte contre le terrorisme.⁴⁷ »

À l'Extrême-Nord, en pratique, aucun triage au sens strict du terme n'est fait. Un triage basique est réalisé et consiste à distinguer les jeunes hommes des autres catégories d'individus. Le critère d'âge et de genre est censé suffire à distinguer les ex-combattants de Boko Haram et les « associés à Boko Haram » (le présumé étant que seuls les hommes jeunes combattent). En fonction de ce critère, chacun est assigné à un lieu d'accueil et un traitement différent. Les critères d'éligibilité au DDR sont donc extrêmement simplistes.

47. Commission du bassin du Lac Tchad, « Document relatif aux piliers de la CBLT et de la CUA triage, poursuites, réhabilitation et réintégration de la Stratégie Régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram », *op. cit.*, p. 7.

Tout jeune homme qui se rend aux autorités et se signale comme ancien combattant de Boko Haram ayant déposé les armes, est systématiquement envoyé dans l'un des deux sites du centre régional du CNDDR. Or, aucune enquête n'est menée sur ces individus lors de leur accueil alors qu'ils peuvent avoir commis de graves violations des droits de l'Homme. Pis, certains parmi ces jeunes ne sont en réalité que des bandits qui opèrent sous la bannière de Boko Haram par opportunisme criminel⁴⁸.

Le centre régional du CNDDR de l'Extrême-Nord envoie systématiquement tous ceux qui ne sont pas des hommes jeunes (c'est-à-dire les femmes, les enfants et les vieillards) dans le camp des déplacés internes situé à Zamaï dans le département du Mayo-Tsanaga. En effet, les autorités les considèrent comme des ex-otages de Boko Haram et donc n'étant pas radicalisés.

Cependant, dans l'organisation de Boko Haram, des femmes, enfants et vieillards ont assumé des rôles actifs sans pour autant être des combattants. Certaines femmes sont messagères, espionnes, logisticiennes, etc. D'autres sont chargées du conditionnement des kamikazes filles et ont aussi à plusieurs reprises participé à la diffusion des messages de séduction afin de recruter des jeunes hommes⁴⁹. Enfin parmi les femmes envoyées dans le camp des déplacés internes, certaines sont les compagnes des combattants restés en brousse et peuvent encore être en contact avec eux.

De même, certains vieillards ont été recrutés par Boko Haram pour l'endoctrinement des jeunes combattants. Usant de l'autorité des anciens vis-à-vis des cadets, leur rôle était de les encourager à servir avec abnégation Boko Haram ou de justifier le djihad grâce à leur connaissance des textes coraniques. Par ailleurs, Boko Haram s'est illustré dans l'enlèvement et l'endoctrinement des enfants, notamment pour commettre des attentats kamikazes. Le recours aux enfants dans le cadre de sa stratégie terroriste est une de ses plus sinistres tactiques⁵⁰. Boko Haram avait organisé quasiment une sorte de concours de bravoure entre les enfants pour en faire des bombes humaines⁵¹.

En effet, les enfants et en particulier les filles éveillaient moins l'attention des services de sécurité. En 2016, 17 attentats suicides avaient été commis avec la participation d'enfants⁵². Parmi les attentats kamikazes perpétrés à l'Extrême-Nord qui ont impliqué des enfants, on peut citer la

48. Lire à ce sujet M. Bobbo, « Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun : l'arbre qui cache la forêt », *op. cit.*

49. Lire à ce sujet M. Bobbo, « Boko Haram et la féminisation de la terreur dans le bassin du lac Tchad », Non publié.

50. « Boko Haram utilise de nombreux enfants comme "bombes humaines" », *La Croix*, 23 août 2017 ; « Nigeria : "Nous avons séché nos larmes" : Gérer les conséquences du conflit sur les enfants dans le nord-est du Nigeria », Amnesty International, 27 mai 2020.

51. Entretien avec un officier de renseignement de l'Opération Alpha, le 10 novembre 2022 à Kolofata.

52. « Stratégie de protection de l'enfance pour la réponse humanitaire à l'Extrême-Nord du Cameroun », Groupe de travail Protection de l'Enfant, juillet 2016, p. 10.

double attaque-suicide du mercredi 22 juillet 2015 au marché central de Maroua et au quartier Barmaré, l'attentat du 25 juillet 2015 dans un bar au lieu-dit « pont vert » à Maroua⁵³, le double-attentat suicide du 20 septembre 2015 à Mora⁵⁴, l'attaque-suicide du camp des déplacés de Nguetchéwé dans la nuit du 1^{er} au 2 août 2020⁵⁵, les attentats kamikazes de la nuit du 1^{er} au 2 juin et celui de la nuit du 9 au 10 juin à Kolofata⁵⁶, etc.

Ni les ex-combattants de Boko Haram ni les associés de l'organisation ne font l'objet d'un profilage lorsqu'ils sont pris en charge par le programme de DDR. L'absence de *screening* à l'arrivée interdit de déterminer qui doit être déradicalisé. Des femmes, des enfants et des vieillards sont systématiquement envoyés dans le camp des déplacés internes, alors que d'aucuns ont joué un rôle hautement stratégique dans la planification des opérations de Boko Haram par le passé. Par conséquent, si certains parmi le groupe des associés à Boko Haram devraient être soumis à un programme de déradicalisation, les ex-combattants qui devraient systématiquement passer par un tel programme en sont complètement exonérés.

Une politique d'amnistie qui ne dit pas son nom

En 2014, date à laquelle les autorités camerounaises ont déclaré officiellement la guerre à Boko Haram, le Cameroun s'est doté d'un cadre juridique de répression du terrorisme qui faisait jusque-là défaut. La loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme définit les infractions terroristes et les sanctions. Elle stipule que, « est puni de la peine de mort, celui qui, à titre personnel, en complicité ou en co-action, commet tout acte ou menace d'acte susceptible de causer la mort, de mettre en danger l'intégrité physique, d'occasionner des dommages corporels ou matériels dans l'intention d'intimider, de provoquer une situation de terreur ou de contraindre la victime, le gouvernement et/ou une organisation, nationale ou internationale, à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, à adopter ou à renoncer à une position particulière ou à agir selon certains principes ; de perturber le fonctionnement des services publics, la prestation des services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations ; de créer une insurrection générale dans le pays⁵⁷ ». Cette loi étend la peine capitale aux kidnappeurs et à ceux qui contribuent à la logistique d'une organisation terroriste (armement, recrutement, formation, financement,

53. « Cameroun – Nigeria : Maroua et Damaturu à nouveau frappées par Boko Haram », *Jeune Afrique*, 27 juillet 2015.

54. « Cameroun : double attentat-suicide de Mora, un “carnage évité”, selon le ministre de la Communication », *New China*, 21 septembre 2015.

55. « Cameroun : une attaque-suicide de Boko Haram a frappé un camp de personnes déplacées, des enfants ont apparemment été utilisés dans cette attaque, qui a tué 17 civils », Human Rights Watch, 25 août 2020.

56. « Cameroun : nouvel attentat-suicide dans un camp militaire à Kolofata », RFI, 11 juin 2017.

57. Article 2, alinéa 1 de Loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes du terrorisme.

etc.⁵⁸). De même les membres qui s'enrôlent volontairement dans une telle organisation peuvent être condamnés à de lourdes peines⁵⁹.

Pour renforcer le caractère répressif de cette loi, il est expressément prévu que « les infractions prévues par la présente loi relèvent de la compétence exclusive des juridictions militaires et pour l'application de la présente loi, l'action publique et les peines prononcées par les juridictions compétentes sont imprescriptibles⁶⁰ ».

Dans sa mise en œuvre depuis 2018, le programme de DDR exonère les ex-combattants repentis et les associés de Boko Haram de cette loi. En effet, l'article 2 du décret du 30 novembre 2018 portant création du CNDDR dispose que « Le Comité a pour mission d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désireux de répondre favorablement à l'offre de paix du Chef de l'État en déposant les armes. » Il n'est nulle part fait mention de poursuites pénales et donc ceux qui « déposent les armes » bénéficient d'une amnistie *de facto* et non *de jure*. Cela s'applique aussi aux éventuels associés de Boko Haram puisqu'ils échappent à tout *screening*, sont considérés comme des victimes du mouvement et sont envoyés dans le camp des déplacés internes.

La loi contre le terrorisme et le programme de DDR se contredisent et des magistrats militaires critiquent cette politique d'amnistie *de facto*. Non seulement elle nie les droits des victimes, mais elle conduit aussi à une justice à deux vitesses. Alors que des ex-combattants de Boko Haram ayant commis de graves crimes sont admis impunément dans les centres du CNDDR en vue d'une future réinsertion dans la vie civile, d'autres personnes arrêtées sont lourdement condamnées pour financement du terrorisme parce qu'ils sont commerçants et ont simplement vendu des denrées à des supposés combattants de Boko Haram⁶¹.

Par ailleurs, si l'amnistie des ex-combattants de Boko Haram est considérée comme une condition essentielle du retour à la paix dans l'Extrême-Nord, les autorités pourraient quand même au préalable faire un *screening* des repentis, poursuivre ceux qui ont commis des crimes graves avant de les amnistier par décret présidentiel, comme cela se fait ailleurs⁶². Ce stratagème aiderait au moins à dissuader les jeunes de rejoindre des groupes terroristes et respecterait la procédure pénale. Cette politique d'amnistie *de facto* en contradiction complète avec le droit pénal explique sans doute l'absence du ministère de la Justice du conseil de direction du

58. *Ibid.*

59. Article 5 alinéa 2 de Loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes du terrorisme.

60. Articles 1 et 15 Loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes du terrorisme.

61. Entretien avec un magistrat militaire, le 10 mars 2023 à Maroua.

62. C'est le cas par exemple au Niger où Mohammed Bazoum a gracié des chefs terroristes condamnés pour terrorisme à diverses peines de prison. Lire « Niger : Mohamed Bazoum libère des "terroristes" en vue d'ouvrir le dialogue », *Jeune Afrique*, 17 février 2022.

CNDDR. En effet, ce ministère ne fait pas partie de la longue liste des ministères siégeant à ce conseil selon le décret de 2018.

Les limites financières et humaines et leurs effets néfastes

Le programme de DDR connaît un sérieux problème de ressources humaines et financières qui entrave une mise en œuvre efficace.

Un programme sous-financé

Selon la Stratégie régionale pour la stabilisation et le redressement du bassin du lac Tchad, la réhabilitation peut être considérée comme un ensemble de mesures visant à faciliter la transition de l'état « d'associé à Boko Haram » à celui de citoyen pacifique. Dans ce contexte, la réhabilitation comprend la déradicalisation, un soutien psychosocial et un suivi de santé mentale. Cependant, les sites du centre régional du CNDDR de l'Extrême-Nord connaissent un sérieux déficit de financement qui impacte grandement la prise en charge des ex-combattants. Le centre régional du CNDDR ne reçoit des fonds du gouvernement que de manière aléatoire, quand l'urgence se fait sentir⁶³.

Premièrement, les lieux de prise en charge (la prison principale de Méri et le camp de la FMM à Mora) sont inadaptés. Lors des premières redditions des combattants de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord en 2017, les autorités ont décidé de les transférer au quartier général de la FMM à Mora. Si les 246 membres de leurs familles qui les accompagnaient ont été renvoyés dans leurs villages d'origine et le reste des 90 ex-combattants ont été détenus à Mora, les chiffres des combattants n'ont pas cessé de croître depuis lors. La seconde vague de défections qui a eu lieu après la mort de Abubakar Shekau a concerné environ 2 000 personnes entre janvier 2021 et janvier 2023⁶⁴. Le camp de Mora étant jugé trop étroit pour accueillir tous ces ex-combattants, les autorités ont décidé d'intégrer la prison principale de Méri située dans le département du Diamaré dans le dispositif d'accueil des ex-combattants de Boko Haram⁶⁵ alors que les sites de cantonnement ne sont pas censés être des prisons ou des centres de détention. Ces deux sites ont donc été choisis comme lieux d'accueil d'urgence et n'avaient pas vocation à être pérennisés. Or depuis 2018, les autorités camerounaises n'ont pas créé de vraies infrastructures d'accueil. La pose de la première pierre du projet de construction du centre de Mémé, à environ 16 kilomètres de Mora a eu lieu en novembre 2021. Ce centre est censé accueillir tous les ex-combattants,

63. Entretien avec un responsable du conseil d'administration du centre régional CNDDR pour l'Extrême-Nord, le 10 avril 2023 à Maroua.

64. Entretien avec un officier de renseignement de l'armée camerounaise, le 25 mars 2023 à Mora.

65. Entretien avec un responsable du conseil d'administration du centre régional CNDDR pour l'Extrême-Nord, le 10 avril 2023 à Maroua.

mais il n'est toujours pas achevé à ce jour⁶⁶. Selon certains témoignages, les pensionnaires de ces sites n'arrivent parfois pas à manger à leur faim⁶⁷. Le personnel est aussi gravement insuffisant. Ainsi il n'y a aucun psychologue ou psychiatre pour la prise en charge psychothérapeutique et le suivi de la santé mentale. Les seuls personnels médicaux sur place sont des infirmiers aux effectifs d'ailleurs limités⁶⁸. L'unité de déradicalisation créée par le ministère de la Santé reste jusqu'à ce jour tout à fait théorique et les repentis de Boko Haram ne font l'objet d'aucun programme de déradicalisation⁶⁹.

Les conséquences néfastes de cette prise en charge déficiente

Les difficiles conditions de vie de ces ex-combattants dans le camp de la FMM à Mora ont conduit à plusieurs évasions en 2018. Depuis, comme il n'y a pas de réintégration effective dans la vie civile, les tentatives d'évasion se sont multipliées⁷⁰. Les conditions de vie dans les sites et l'absence de réintégration incitent les combattants de Boko Haram qui veulent abandonner la lutte à éviter le DDR et à retourner dans leur milieu par leurs propres moyens. Tel qu'il est mis en œuvre, le DDR est désincitatif pour les membres de Boko Haram.

Par ailleurs, certains d'entre eux feraient semblant de se rendre pour être envoyés au camp de la FFM et espionner les activités qui s'y déroulent. Après leur évasion, ils informeraient Boko Haram « en échange de la protection et de la nourriture pour leurs familles⁷¹ ».

Enfin, les ex-combattants dans le camp de la FFM et la prison de Méri se trouvent dans une sorte de purgatoire : ils ne sont pas poursuivis par la justice camerounaise, mais ils ne sont pas libres pour autant et ne peuvent regagner la vie civile. Ils sont dans un entre-deux juridiquement indéfinissable, n'étant ni physiquement libres ni légalement privés de liberté.

Méfiance et désapprobation des communautés

Si la politique de réinsertion des ex-combattants et associés de Boko Haram fait consensus au niveau des autorités gouvernementales dans la région du bassin du Lac Tchad, ce n'est pas le cas au niveau des communautés. Les

66. Voir l'interview télévisée de Fai Yengo Francis, coordonnateur national du CNDDR : www.youtube.com.

67. Entretien avec un ex-combattant de Boko Haram, le 10 mai 2022 à Mora.

68. Entretien avec un responsable du conseil d'administration du centre régional CNDDR pour l'Extrême-Nord, le 10 avril 2023 à Maroua.

69. Entretien avec un responsable du conseil d'administration du centre régional CNDDR pour l'Extrême-Nord, le 10 avril 2023 à Maroua.

70. « L'insécurité monte au Cameroun alors que les efforts de réintégration piétinent », Institute for Security Studies, 17 avril 2023.

71. Entretien avec un magistrat militaire, le 10 mars 2023 à Maroua.

griefs varient en fonction des acteurs. Concernant les retournés spontanés qui se sont engagés devant leur communauté villageoise, en jurant sur le Coran, d'abandonner la cause de Boko Haram, les communautés ayant assisté à cette démarche de repentance publique restent sceptiques. Selon certaines personnes interviewées, « s'ils (les ex-combattants) craignaient Dieu, ils n'auraient jamais suivi les démons de Boko Haram, la place d'un meurtrier c'est en prison. N'est-ce pas qu'en rejoignant Boko Haram, ils avaient aussi juré sur le Coran de rester fidèles au groupe, sous peine de subir la colère divine. N'est-ce pas sur le même Coran qu'ils jurent aujourd'hui ? Ils n'ont rien appris sur la religion là-bas, tout au contraire. Ils doivent être réislamisés avant d'être autorisés à tenir le Coran.⁷² »

Si beaucoup parmi les communautés acceptent les ex-associés à Boko Haram, qu'ils soient combattants, femmes de combattants, fils de combattants ou même ex-otages et ont des liens familiaux avec eux, il y a des voix dissonantes qui dénoncent une injustice aux conséquences dangereuses. C'est le cas par exemple des membres des comités de vigilance qui craignent pour leur sécurité. Le retour dans leur environnement d'individus complices de Boko Haram les inquiète et leur fait craindre d'éventuelles représailles quand les forces de défense partiront. De plus, certains contestent l'utilisation du terme « ex-otage », qu'ils considèrent être abusivement employés pour masquer des comportements complices et ne pas poursuivre des personnes ayant pourtant joué un rôle au sein de Boko Haram.

72. Entretien avec des membres des communautés victimes de Boko Haram, Mora, le 25 mars 2023.

Conclusion

L'analyse de la politique camerounaise de prise en charge des ex-combattants de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord met en évidence plusieurs conclusions préoccupantes.

Ce programme de DDR s'écarte considérablement du concept de DDR tel que défini dans la stratégie régionale. D'une part, la première séquence (triage/profilage), qui est censée déterminer le traitement des personnes, est réduite au strict minimum et ne permet pas d'identifier les individus à déradicaliser. D'autre part, la dernière séquence (réintégration) est toujours inexistante, cinq ans après le démarrage du programme. Enfin, la déradicalisation mise en avant par les autorités camerounaises est un leurre. Elle n'existe que dans les discours officiels. Comme la réintégration est le but du programme, son absence ne permet pas de l'évaluer, mais cette impossibilité met en évidence le fait que le programme de DDR à l'Extrême-Nord piétine et ressemble de plus en plus à une coquille vide. Les espoirs qu'il a suscités lors de sa création en 2018 n'ont pas été concrétisés⁷³. Cette situation ne semble d'ailleurs pas limitée à l'Extrême-Nord et aux ex-combattants de Boko Haram ; elle se manifeste aussi dans les provinces anglophones où les ex-combattants ambazoniens se plaignent aussi des insuffisances de leur prise en charge⁷⁴. La question du manque de financement du programme de DDR se pose donc de manière aiguë et dénote une absence de priorisation politique dans un contexte budgétaire particulièrement difficile pour le Cameroun.

Par ailleurs, la contradiction entre la loi de 2014 portant répression du terrorisme et le décret de 2018 portant création du CNDDR et instaurant une amnistie *de facto* reste complète. D'un côté, le législateur a opté pour la plus grande sévérité ; de l'autre, l'exécutif a opté pour le pardon le plus total sans véritablement le mettre en œuvre. Il est vrai que la loi et la création du CNDDR correspondent à deux moments stratégiques différents, la loi ayant été adoptée à l'apogée des attaques de Boko Haram en territoire camerounais. Les autorités maintiennent une position ambiguë à l'égard des ex-combattants qu'ils ne sanctionnent pas légalement mais qu'ils ne semblent pas non plus vouloir renvoyer à la vie civile.

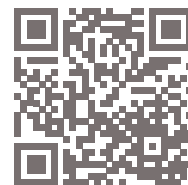
En définitive, la problématique de l'éligibilité au DDR a été complètement négligée, la composante de déradicalisation est absente et la réintégration est une promesse incertaine. Les ex-combattants sont dans une

73. « L'insécurité monte au Cameroun alors que les efforts de réintégration piétinent », *op. cit.*

74. « Cameroon Critics Ask for DDR Improvements Amid Ex-Fighter Protests », Voice of America, 17 février 2021.

situation de privation de liberté censée être transitoire mais qui dure. Le sort des ex-combattants de Boko Haram au Cameroun reste donc indécis malgré la politique de réintégration affichée. Dans ces conditions, la prise en charge des repentis de Boko Haram paraît relever plutôt de la politique d'affichage que d'une véritable adhésion du gouvernement au modèle de gestion de crise défini dans la stratégie régionale. Cette situation n'est malheureusement pas unique. Tous les problèmes relatifs au programme de DDR camerounais se rencontrent aussi mais à des degrés variables dans les autres pays confrontés au conflit de Boko Haram⁷⁵.

75. Sur les problèmes du DDR au Niger et au Nigeria, il existe une abondante littérature : « Réussir Goudoumaria : les ex-associés de Boko Haram se réintègrent-ils ? », *op. cit.* ; « Étude internationale sur les dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dans l'espace francophone : cas du Niger », Institute for Security Studies, 2021 ; « Achieving Peace in Northeast Nigeria: The Reintegration Challenge », Carnegie Endowment for International Peace, 5 septembre 2018 ; « An Exit from Boko Haram? Assessing Nigeria's Operation Safe Corridor », International Crisis Group, 19 mars 2021 ; « Deconstructing Disarmament and Reconciliation Programs in Northeast Nigeria », Center for Strategic and International Studies, 10 janvier 2022 ; « Demobilization, Disassociation, Reintegration and Reconciliation (DDR) in Northeast Nigeria », USAID, Bureau for Conflict Prevention and Stabilization ; M.-A. Pérouse de Montclos, « Boko Haram et les limites du tout-répressif au Nigeria, de nouvelles perspectives ? », *Notes de l'Ifri*, juillet 2020.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org